

Séance du 9 Décembre 2003

L'an deux mil trois le neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Pierre MENEZ, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2003

Date de Publication : 10 Décembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Enquête Publique, Installation classée, SCEA du QUELEN, PLOUGONVEN

Le Maire expose au Conseil que par arrêté préfectoral du 3 Septembre 2003, une enquête publique d'un mois a été ouverte sur la demande présentée par la SCEA QUELEN en vue de régulariser la situation de son élevage avicole situé au lieu-dit " Le Quélen " en PLOUGONVEN soit 102 030 animaux équivalents volailles

Le dossier est resté déposé à la mairie de PLOUGONVEN du 17 Octobre au 17 Novembre 2003 aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, les tiers intéressés ont pu prendre connaissance du dossier, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit en mairie au nom du Commissaire-Enquêteur. M.

Robert LE DROFF désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur a reçu les déclarations des tiers en Mairie,

1ère semaine : le Vendredi 17 Octobre 2003 de 9 heures à 12 heures

2ème semaine : le Mercredi 22 Octobre 2003 de 14 heures à 17 heures

3ème semaine : le Mardi 28 Octobre 2003 de 9 heures à 12 heures

4ème semaine : le Jeudi 6 Novembre 2003 de 9 heures à 12 heures

5ème semaine : le Lundi 17 Novembre 2003 de 14 heures à 17 heures

Toute personne peut, après l'enquête publique, prendre connaissance en Préfecture du dossier, ainsi qu'à la Mairie de la Commune d'implantation, du rapport des conclusions du Commissaire-Enquêteur, ainsi que le cas échéant du mémoire en réponse du demandeur.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce dossier : à l'unanimité : Avis favorable du Conseil.